



L'OFFICIEL

secretariat@gard-lozere.fff.fr



N°22 du 31 Janvier 2020

Le journal numérique du DISTRICT GARD-LOZÈRE de FOOTBALL

CREATION PLATEAUX U15 FEMININES A 8 Feuilles de matches (voir site)

3 équipes : BEAUCAIRE ST. GC QUISSAC et MONTPEZAT



Début des plateaux le 8 Février 2020 (voir foot club)

FUTSAL SENIORS FEMININES

Date prévue le 16 Février 2020 (sous réserve) à MEJANNES LE CLAP.

Toutes les équipes seniors sont obligatoirement engagées



**COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS**

Réunion du :	Mercredi 29 Janvier 2020 – PV N°13
À :	17h00 – DGL
Présidence :	Mr Sauveur ROMAGNOLE
Présents :	Mme Fatiha BADAQUI, Mrs Damien JURADO, Claude LUGUEL, Patrick VANDYCKE.
Absents excusés :	Mrs Guillaume DATHUEYT, Philippe ALBY, Mrs Alain BALDET

RECTIFICATION : La Commission apporte la modification suivante au PV N°12 du 20/01/2020 :**Dossier N° 62 dans le PV 12 du 20 Janvier 2020 :**

Il fallait lire :

« Par ces motifs :

Donne match perdu par forfait au club de N. CASTANET,

Dit score à homologuer N. CASTANET 0/3 CALVISSON FC

Débit : 55 euros au club de N. CASTANET pour droit de réclamation d'après match

80 euros au club de N. CASTANET pour forfait simple

Transmet le dossier à la CCS

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F. »

Après modification apportée, la Commission approuve le procès-verbal de la réunion du 20 Janvier 2020.

DOSSIER EN SUSPENS**SENIOR FEMININES à 8 - DEPARTEMENTAL – POULE 0****Dossier n°65**

Match du 12/01/2020 (22001999) : VAUVERT FC 1 / FC SALINDRES 1.

Demande d'évocation sur la qualification et la participation des joueuses.

La commission,

Reprenant le dossier en suspens,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Pris connaissance de la feuille de match,

Pris connaissance de la demande d'évocation de la Commission des Féminines reçu par courrier en date du 14 janvier 2020 pour les dire recevable en la forme,

Pris connaissance des explications écrites du club de FC SALINDRES reçu par courriel identifiable le 23/01/2020,

Pris note de la rectification apportée par le service licence de la LFO sur l'orthographe de la licence de LICINI Alyssa licence N°2547882731,

Demande des explications écrites sur la participation effective ou la non-participation à la rencontre en rubrique de la joueuse LICINI Alyssa licence N°2547882731 à :

- **Club de VAUVERT FC**
- **L'arbitre bénévole de la rencontre Mr CAUSERA José licence 1475320392, dirigeant du FC VAUVERT**

pour sa séance du 04/02/2020

Met le dossier en suspens,

Décide de suspendre, à compter de ce jour et jusqu'à décision à intervenir, l'homologation de la rencontre en rubrique,

RÉSERVES, RÉCLAMATIONS ET ÉVOCATIONS

JEUNES U19 - DEPARTEMENTAL 1 – POULE 0

Dossier n°67

Match du 18/01/2020 (21884903) : ENT. COSTIERES 1 / BARJAC ES 1. Carence de joueurs.

La Commission,

Après étude des pièces versées au dossier,

Pris connaissance du rapport de l'arbitre de la rencontre,

Jugeant en premier ressort,

Considérant que l'équipe de BARJAC ES s'est retrouvée à moins de huit joueurs à la 47ème minute de jeu, alors que le score était de 3 buts à 0 en faveur de ENT. COSTIERES,

Considérant qu'il ressort des dispositions de l'article 159.2 RG FFF que « si l'équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de huit joueurs (...), elle est déclarée battue par pénalité ».

Donne match perdu par pénalité à BARJAC ES pour en reporter le bénéfice à ENT. COSTIERES.

Dit score à homologuer : ENT. COSTIERES 3/0 BARJAC ES.

Transmet le dossier à la Commission des Jeunes, aux fins d'homologation.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

SENIOR - DEPARTEMENTAL 3 – POULE D

Dossier n°68

Match du 19/01/2020 (21628081) : VAUNAGE AS 1 / REDESSAN OC 2. Réserve d'avant-match sur la participation de joueurs ayant participé à la dernière journée d'une équipe supérieure.

La Commission,

Après étude des pièces versées au dossier,

Jugeant en premier ressort,

Pris connaissance des réserves confirmées par VAUNAGE AS par courriel officiel le 21/01/2020 pour les dire recevables en la forme,

Considérant qu'il résulte de l'article 167.2 des règlements généraux de la F.F.F., repris par l'article

76 des Règlements Généraux du District, que « ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure, le joueur ou la joueuse qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle au sens de l'article 118 disputée

par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle(s)-ci ne joue(nt) pas un match officiel le même jour ou le lendemain (ou le surlendemain, s'il s'agit d'un match de championnat de Ligue 2 décalé au lundi).

Pris connaissance du calendrier de l'équipe de REDESSAN OC 1 ne jouant pas le 19/01/2020,
Pris connaissance de la feuille de match de la rencontre N°21627241 du 15/01/2020 opposant cette équipe
à AS NIMES ATHLETIC 1 au titre du Championnat de Départemental 1 Poule unique,

Considérant que le joueur BACILE Nicolas licence 1796235308 a participé à la rencontre de départemental 1 nommée ci-dessus,
Considérant que ce joueur est inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique en tant que remplaçant mais n'a pas participer à la rencontre,

Dit qu'aucune infraction aux dispositions de l'article 167.2 des Règlements Généraux de la FFF n'est à relever à l'encontre de REDESSAN OC.

**Rejette les réserves comme non fondées,
Dit score à homologuer en son résultat,
Transmet le dossier à la CCS aux fins d'homologation,
Débit : 30 euros à VAUNAGE AS pour droit de réserve d'avant-match.**

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

SENIOR - DEPARTEMENTAL 4 – POULE D

Dossier n°69

Match du 19/01/2020 (21628603) : RODILHAN FC 1 / GARONS US 2.

La Commission,
Après étude des pièces versées au dossier,
Pris connaissance des courriers envoyés par RODILHAN FC par courriel officiel,

Demande des explications écrites sur la pose d'une éventuelle réserve d'avant-match de la part de RODILHAN FC et sa communication auprès du club adverse avant le début de la rencontre pour sa séance du 04 Février 2020 à :

- Mr l'arbitre de la rencontre
- Mr le délégué de la rencontre

Met le dossier en suspens

Décide de suspendre, à compter de ce jour et jusqu'à décision à intervenir, l'homologation de la rencontre en rubrique,

FEMININES U15 à 8 - DEPARTEMENTAL – POULE 0

Dossier n°70

Match du 18/01/2020 (22002194) : ESPERANCE SP NIMES 1 / ALES O. 1. Evocation commission.

La Commission,
Après étude des pièces versées au dossier,
Pris connaissance de la demande d'évocation par la commission des Féminines du District,



Demande des explications écrites au club de ESPERANCE SP NIMES susceptible d'avoir fait participer plus de trois (3) joueuses U13 lors de la rencontre en rubrique pour sa séance du 04 Février 2020.

Met le dossier en suspens,

Décide de suspendre, à compter de ce jour et jusqu'à décision à intervenir, l'homologation de la rencontre en rubrique,

JEUNES U15 – DEPARTEMENTAL 3 – POULE H

Dossier n°71

Match du 26/01/2020 (22257846) : EP VERGEZE 3 / BOUILLARGUES 1.

La Commission,

Après étude des pièces versées au dossier,

Pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Considérant l'article 62 alinéa 2 et 4 des RG du District qui stipule « en cas de terrain impraticable, le club recevant doit en informer le District au plus tard l'avant-veille du match 15h00. », « Que passé cette date, seul l'arbitre aura autorité pour prendre une décision. »

Considérant qu'aucun arrêté municipal interdisant l'utilisation des terrains n'a été communiqué au District Gard Lozère,

Considérant qu'aucune des deux équipes ne s'est déplacée et n'était présente le jour de la rencontre,

Considérant que le club de VERGEZE EP n'a transmis aucune information au District,

Considérant que le club de BOUILLARGUES n'a transmis aucune information au District,

Considérant que l'arbitre officiel s'est lui rendu sur place et a constaté la praticabilité du terrain en question accompagné d'un dirigeant de VERGEZE EP,

Considérant qu'il a constaté l'absence des deux équipes,

En application de l'Article 79 alinéa 2 des RG du District,

Par ces motifs :

Dit match perdu par forfait aux deux (2) équipes, VERGEZE EP 3 et BOUILLARGUES 1,

Frais des officiels à la charge des deux clubs,

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

COURRIER CLUB

Courrier du club de FC RIBAUTE LES TAVERBES du 27/01/2020.

La commission dit qu'il faut se référer l'article 82 des RG du District.

Prochaine séance
Mardi 04/02/2020

Le Président de séance

S. ROMAGNOLE

Le Secrétaire de séance

D. JURADO



COMMISSION COUPES ET CHAMPIONNATS

REUNION DU 30 JANVIER 2020 – PV N°25

PRESENTS : MRS Patrick AURILLON. Gérard GOUTTEBARON. Claude LUGUEL. MME Cendrine MENUDIER.

ABSENT EXCUSE : MR Jean Marie ROUFFIAC

MISE A JOUR AU CALENDRIER

Les rencontres ci-dessous seront jouées le 9 février (journée de rattrapage).

D2

POULE A

- LA GRAND COMBE/FOOT SUD LOZERE du 24.11.2019

D3

POULE A

- VEZENOBRES ES 2/OL ST AMBROIX du 03.11.2019
- FC LA CALMETTE/ROUSSON AS 2 du 19.01.2020

POULE B

- ANDUZE SC 2/ST JEAN DU GARD du 24.11.2019

POULE C

- CHUSCLAN LAUDUN 2/FOURQUES du 01.12.2019

POULE D

- GARONS US/LE GRAU DU ROI 2 du 15.12.2019
- AS SOMMIERES /REDESSAN OC 2 du 24.11.2019

FORFAIT

D2 POULE B

La rencontre BEAUCAIRE ST 30 2/ST LAURENT DES ARBRES du 02.02.2020

L'équipe de ST LAURENT DES ARBRES, nous informant de leur forfait par mail ce mercredi 29.01.2020.

La commission dit match perdu par forfait à ST LAURENT DES ARBRES (-1 point au classement)

RETOUR COMMISSION STATUTS ET REGLEMENT

D3 POULE D

VAUNAGE/REDESSAN du 19.01.2020

Match à homologué en son résultat.



COMMISSION DES JEUNES

REUNION DU 30 JANVIER 2020

PV N°26

PRESIDENT : MR Bernard BARLAGUET

ADJOINT : MR Jean Pierre RIEU.

MEMBRES : MR Patrick AURILLON. Jean Marie TASTEVIN. Stéphane BROCCQ. Jean Louis CERPEDES. Jean Jacques FABIANI. Denis LASGOUTE.

U19. U17. U15

I – REPROGRAMMATION DES RENCONTRES non jouées les 25 et 26 JANVIER 2020.

L'ensemble des rencontres sont reprogrammées. Consultez sur le site du District, rubrique « COMPETITIONS ».

II – FORFAIT EN CHAMPIONNAT

U15 D2 POULE C

CHUSCLAN LAUDUN/ANDUZE 2 du 26 Janvier 2020

Vu la feuille de match,

Vu les annotations de l'officiel,

L'équipe d'ANDUZE absente au coup d'envoi est déclarée forfait. (-1 point au classement).

U19

MODIFICATION INSTALLATION

D1

La rencontre AS LEINS/ENT DES COSTIERES du 1^{er} février **se jouera sur les installations de SAUZET à 15H00.**

RETOUR CSR du mercredi 29.01.2020

U19 D1 du 18.01.2020

ENTENTE DES COSTIERES/BARJAC

BARJAC battu par pénalité (-1 point au classement). Score à homologuer 3 à 0 en faveur ENT. COSTIERES

U15 D3 POULE H du 26.01.2020

VERGEZE/BOUILLARGUES

Match perdu par forfait aux deux équipes.

Frais officiel à charge des deux équipes.



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion du : **Vendredi 31 Janvier 2020 – PV N°22**

Présidence : **Didier CASANADA**

Présents : **Mme GRECO Nadine, Mrs ROMAGNOLE Sauveur, OLIVET Daniel, COUDERC Guy,**

Absents excusés : **Mme BADAoui Fatiha, Mrs RIEU J Pierre LASGOUTE Denis.**

Rappel Règlement

Art 6 : Système des Epreuves

- 1- Les dispositions de l'article 97 des règlements généraux du District s'appliquent dans leur intégralité.
- 2- En fonction du nombre d'équipes engagées, la commission d'organisation pourra décider du nombre de phases et si les rencontres se disputent en match aller simple ou en matchs aller retour. Ces informations seront communiquées aux clubs avant le début du championnat.
- 3- Lors de ces rencontres, des défis techniques devront être effectués par les joueurs.

Les résultats de ces défis techniques sont consignés sur une feuille qui devra impérativement être retournée au district, complétée et signée, dans les 48 heures suivant le match.

En complément de l'alinéa 1, le barème suivant sera appliqué

- Défi gagné : 2 Points
- Défi Perdu : 1 Point
- Défi non réalisé : 0 Point
- Feuille de défi non retournée : 0 Point au club recevant ou désigné comme tel (avec application des dispositions de l'article 53 des règlements généraux du district) le club visiteur ou désigné comme tel sera déclaré vainqueur du défi par pénalité.

Art 6 Bis – Départage dans une même poule

Pour cette épreuve, les dispositions de l'article 92 des règlements généraux du district ne s'appliquent pas.

En cas d'égalité de points entre plusieurs équipes dans une même poule et à l'issue d'une phase, sera classé immédiatement avant le ou les autres clubs ex aequo avec lui, le club qui au cours de la phase, aura cumulé

Le plus de points « défis technique » tels que définis à l'article 6 alinéa 3 des présents règlements.

Si toutefois une égalité persistait, les dispositions de l'article 92 des règlements généraux du district s'appliqueraient.

CATEGORIE U12

Jean Pierre Roux : Equipes Qualifiées

Bagnols pont 1–vauvert 2- Vergeze 4 – Jonquieres 3 – Caissargues 3 – Esp Nimoise 1 –
Pujaut 1 – Rousson 2 – St Christol / Cardet 3 – Calvisson 2 – Chemin Bas 3 – Nimes Ol 4 –
Uzes Ol 6 – Rochefort 2 – Ales 4 – 3 moulins 2.

Rendez vous le Samedi 16 Mai 2020 : lieu à définir

CATEGORIE U12 U13

FINALE PITCH : GARCONS (toute la journée 16 Equipes) et FEMININES (après-midi 4 Equipes) le SAMEDI 4 AVRIL 2020 à BEUCAIRE :

Coupe PITCH : Equipes Qualifiées

Ales 1-Bagnols Pont 1- Trefles 1-Es Uzès 1 – St Privat /Mons 1 –So Calmette /Calmette 2 – Nîmes Ol 1 – Efc Beaucaire 1 – Vergez 1 – Regordane 1 - Poulx 1 – Beaucaire 30.1 – St Gilles Aec 1 -Terre de Camargue 1 - N Gazelec 1 – St Hilaire 1.

Matches NON JOUES du Samedi 18 Janvier 2020

Niveau 1 Poule A

St Julien les Rosiers 1 / Ales 1

Niveau 1 Poule B

Anduze 1 / Ales 2

Niveau 2 Poule A

La Calmette 1 / Cigalois 1

Forfait :

Niveau 2 poule D

Espérance Nîmes / Académie Nîmes : Académie forfait 30 € -1 point au classement

Ces Clubs doivent rapidement prendre contact entre eux pour jouer leur match de retard avant que la commission ne fixe une date qui sera fixée : **un mercredi AM avant le 14 mars**

DEFIS : Il n'y a pas de match nul lors des défis, pratiquer la mort subite sinon défi perdu aux deux équipes.

PRATIQUE Féminine saison 2019/2020

Joueuses autorisées en U10/U11 : **U10- U11 et 3 U9 MAX.**

Joueuses autorisées en U12/U13 : **U12- U13 et 3 U11 MAX.**

Coupe Pitch Féminines

Equipes Qualifiées pour la Finale départementale à Beaucaire le samedi 4 avril :

Nîmes Métropole – Quissac – FC Milhaud – Vergèze.

PROCHAIN RASSEMBLEMENT FEMININES (U6 à U9): 29/2 Milhaud

Rappel : 21/3 à Laudun-25/4 à St Hilaire

FOOT ANIMATION U6 A U11

Mmes, Mrs les secrétaires et correspondants

La commission demande aux clubs de bien faire attention, elle s'est aperçue que certain club faisait jouer des enfants avec de **FAUX Numéro de Licence** : **ATTENTION** en cas d'accidents ou autre, la responsabilité du président du club et de l'entraîneur est engagée.

Suite au mail des Tavernes et vérification retrait amende 30 €.

TOURNOIS ACCORDES :

St Christol les Ales
Vauvert
Bagnols Pont

Suite au mail de l'entente du Gardon, les tournois n'ont pas été refusés voir PV du 24/01.

LA COMMISSION DEMANDE AUX CLUBS DE SURVEILLER L'ETAT DE LEURS LICENCES DANS FOOTCLUB

Le District a Reçu de la Ligue une liste de 700 licences qui ne sont pas à jour



COMMISSION TECHNIQUE ET SELECTION

Réunion du : 27 Janvier 2020 – PV N°25

Présents : Mrs. A. Alphon-Layre (Pdt Com. Tech.), F. Alcaraz (CTD PPF) et L. Rochette (CTD DAP).

RASSEMBLEMENT FUTSALL FFF U10 nés en 2010

Le samedi 25 JANVIER

Ont eu lieu 2 rassemblements fédéraux FUTSALL U10 (nés en 2010) sur 2 sites dans le département.

Sur ALES (Soccer team),

8 équipes U10 présentes

(OAC, ST HILAIRE LA JASSE, AV S ROUSSON, FC CHUSCLAN LAUDUN ARDOISE, MONOBLET, ST AMBROIX, QUISSAC)

Sur BOUILLARGUES (LE DOME),

15 équipes U10 présentes.

(OAC, NIMES GAZELEC, NIMES LASALLIEN, US TREFLES, AS POULX, AS CAISSARGUES, MAS MINGUE, JSCBA, ESM, MANDUEL)

Plus de 240 enfants ont donc participé à ces rassemblements.

Sous la responsabilité des cadres techniques Mrs ALCARAZ Frédéric, ROCHETTE Lionel, le Service Civique DAIKHI Ryan ainsi que des membres de commission Technique et football d'animation.





Présents : Mrs. A. Alphon-Layre (Pdt Com. Tech.), F. Alcaraz (CTD PPF) et L. Rochette (CTD DAP).

Réunion du : 28 Janvier 2020 – PV N°26

FORMATION DE CADRES ANIMATRICE FEDERALE

La Ligue d'Occitanie Secteur Languedoc-Roussillon de Football en collaboration avec le District Gard-Lozère de Football a organisé **1 MODULE ANIMATRICE FEDERALE** (17H30/20H30) ciblant LE PUBLIC FEMININ sur ALES du 27/01 AU 28/01/ 2020

11 candidates inscrites

10 présentes.

Clubs représentés : OAC, ST HILAIRE LA JASSE

Thèmes abordés :

Connaissance de l'institution Fédérale
L'architecture des DIPLOMES FEDERAUX
LE CLUB est sa STRUCTURATION
L'organisation d'un PLATEAU

L'encadrement technique et pédagogique était assuré par Mrs Rochette Lionel (CTD DAP), ZERFAOUI Nabil,

La Commission Technique du District Gard Lozère remercie chaleureusement l'équipe dirigeante de l'OAC pour la mise à disposition des installations sportives et leur hospitalité.



COMMISSION DES ARBITRES

Réunion du : 27 Janvier 2020 – PV N°15

Présidence : M. Claude BOUILLET

Secrétariat : M. Jean Louis CABARDOS

Désignations : SENIORS - Mrs BOUILLET Claude –DAUPHIN Claude
JEUNES - Mme COLLAVOLI Marie – Mrs LAUGIER Jean-Marc - ROMIEUX Claude -

Indisponibilités Arbitres :

- SAMBOEUF B : 2/2
- PREVOST M : 18 et 19/1
- EZZAYDI M : 19/1

- **FOUFA E** : 25/1
- **SHIMI Y** : 18 et 19/1
- **BRICK E** : 18 et 19/1
- **BLAS D** : 18 et 19/1
- **FABRE V** : 1 et 2/2
- **BELABBES R** : 11 au 24/2
- **PEYTAVIN L** : 7 au 14/2
- **DEALMEIDA A** : 25 au 27/1 et 19/1
- **MEKHALEF N** : 18 et 19/1 : avertir plus tôt
- **LARDE T** : 25 et 26/1
- **BELABBES B** : 10 au 24/2
- **TEBBI S** : 1/2 au 30/6

Demandes d'Arbitres :

- **GAUJAC** : match du 2/2
- **PONTIL** : match du 2/2
- **REGORDANNE** : match du 2/2

Courriers Reçus :

- **TRABELSI M** : concernant ses dispos
- **KACIMI L** : concernant son match 12/1
- **MOULKHALOUA A** : concernant ses dispos + changement d'adresse
- **TACHALAIT B** : dispo les dimanches
- **MAILLET A** : concernant dispo du 18/1
- **PUJAUT** : absence d'un arbitre + changement d'un arbitre
- **ELATLATI B** : absence d'un AA



COMMISSION FEMININES

REUNION DU 28 JANVIER 2020

PV N°17

PRESIDENTE : MME Bernadette FERCAK

PRESENTS : MRS FAGEON. TAVES.

Suite aux intempéries, les rencontres non jouées le 26 JANVIER 2020 auront lieu le dimanche 2 février 2020 :

COUPE ANDRE VIGIER SENIORS A 8

SC CIGALOIS/ST GERVAIS MARGUERITES
 AIMARGUES/VAUVERT
 CHUSCLAN LAUDUN/ST CHRISTOL LES ALES

Les rencontres non jouées le 25 JANVIER 2020 se joueront le samedi 22 février 2020 :

COUPE ANDRE VIGIER U15 F à 8

LA REGORDANE/ESPERANCES NIMES
MILHAUD/BEAUCALRE
BAGARD/CHUSCLAN LAUDUN

FUTSAL

Date prévue (sous réserve) le 16 février 2020 à MEJANNES LE CLAP. Toutes les équipes séniors sont obligatoirement engagées (féminines à 8 et à 11 DISTRICT).

FORFAIT

COUPE ANDRE VIGIER SENIORS A 8

LA REGORDANE/ST HILAIRE du 26.01.2020

L'équipe de ST HILAIRE déclare forfait .

L'équipe de LA REGORDANE qualifiée pour le tour suivant.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

Rencontre du 22.12.2019

CHUSCLAN LAUDUN/US LA REGORDANE reprogrammée au 16 Février 2020, **n'aura pas lieu** (Futsal).

La commission demande à ce que le match soit joué en semaine et ce avant le 08 MARS 2020 (accord des deux clubs).

CREATION PATEAU U15 FEMINES A 8 (INFORMATISE)

3 équipes : BEAUCALRE ST. GC QUISSAC. MONTPEZAT.

Dates : 08.02.2020 et 25.04.2020 (BEAUCALRE)

Dates : 29.02.2020 et 16.05.2020 (QUISSAC)

Dates : 21.03.2020 et 30.05.2020 (MONTPEZAT).

Les matches auront une durée de 35 Minutes.



HOMOLOGATIONS

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 2 B

JOURNEE DU 02.02.20 D

BEUCAIRE STA 2 3-0F ST L.ARBRE RC 1 E

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 3 B

JOURNEE DU 01.12.19 D

VAUNAGE AS 1 0-0 ST L.D'AIGOUZ 1 E

JOURNEE DU 19.01.20 D

VAUNAGE AS 1 0-3 REDESSAN OC 2 E

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 4 B

JOURNEE DU 12.01.20 D

N. CASTANET 1 F0-3 CALVISSON FC 1 E

U19/U18 DEPARTEMENTALE 1 B

JOURNEE DU 18.01.20 D

ENTENTE DES C 1 3-0 BARJAC ES 1 E

*P-1 F

U15/U14 D2/PHASE 2 B

JOURNEE DU 26.01.20 D

CHUSCLAN LAUD 1 3-0F ANDUZE SC 2 E

U15/U14 D3/PHASE 2 B

JOURNEE DU 26.01.20 D

VERGEZE EP 3 F0-0F BOUILLARGUES 1 E

COUPE FEMININE ANDRE VIGIER B

JOURNEE DU 26.01.20 D

U. S. LA REGO 1 3-0F ST HILAIRE LA 1 E



COUPE GARD-LOZERE

Les huitièmes de finale à la loupe



C'est dans les locaux du Crédit Agricole qu'a été effectué le tirage au sort des huitièmes de finale de la coupe Gard-Lozère dont les rencontres auront lieu le week-end des 15 et 16 février. Regardons les affiches dans le détail.

LE GRAU-DU-ROI (D1) – REDESSAN (D1) : il y aura comme un air de championnat entre Le Grau et Redessan qui s'affrontaient d'ailleurs mercredi pour le compte de la D1. Au tour précédent, l'une et l'autre ont bousculé la hiérarchie en sortant un pensionnaire de R2. Dans ce genre de confrontation, l'avantage du terrain peut être un avantage non négligeable.

Le Grau-du-Roi a successivement éliminé Nîmes Gazelec (3-5) et Uchaud (3-0). Redessan a successivement éliminé Gallargues (1-0) et Nîmes Soleil Levant (1-1, 5 tab à 3).

SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX (D1) – AIGUES-MORTES (N3) : c'est un gros morceau pour les Cévenols puisque quatre divisions les séparent des Saliniers. Pour Saint-Privat, il s'agira du premier match à la maison. A noter que l'équipe n'a pas encore encaissé le moindre but en coupe. Pour Aigues-Mortes, qui marque beaucoup de buts (neuf en deux matches), il s'agira du troisième déplacement consécutif.

Saint-Privat-des-Vieux a successivement éliminé Bagard (0-1) et Beauvoisin (0-2). Aigues-Mortes a successivement éliminé Aigues-Vives-Aubais (1-4) et Le Vigan (0-5).

SUMENE (D1) – ANDUZE (R2) : deux divisions seulement séparent les deux équipes. Autant dire qu'Anduze a tout à redouter de ce déplacement chez une équipe qui va enfin recevoir. Les Cévenols ont toutefois fait preuve de leur solidité puisqu'ils viennent d'enchaîner deux qualifications de suite à l'extérieur.

Sumène a successivement éliminé Bouillargues (1-3) et Langlade (2-4). Anduze a successivement éliminé Canabier (2-3) et Aubord (0-2).

ALES (R3) – US DU TREFLE (R3) : les deux équipes se sont déjà affrontées pour le compte du championnat. Sur son terrain, l'US du Trèfle l'a emporté 1 à 0 en janvier dernier. La manche retour est prévue en avril. En attendant, un duel en coupe et le deuxième match de suite à la maison pour les Alésiens qui n'ont concédé qu'un seul but en deux tours, tout comme l'US du Trèfle d'ailleurs.

Alès a successivement éliminé Saint-Gilles AEC (0-2) et Les Trois Moulins (4-1). L'US du Trèfle a successivement éliminé Générac (1-4) et Pontil Pradel (0-8).

LE BUISSON (D2) – ROUSSON (R1) : après une R2, une R1. Le Buisson a fait sensation en seizièmes de finale en éliminant Vergèze assez nettement. Voilà Rousson prévenu.

Le Buisson a successivement éliminé Cendras (1-3), Saint-Ambroix (1-3) et Vergèze (4-1). Rousson a successivement éliminé Caissargues (1-2) et Saint-Julien-de-Peyrolas (0-4).

VEZENOBRES-CRUVIERS-LASCOURS (D2) – PAYS D'UZES (R1) : les tours se suivent et se ressemblent pour Vézenobres-Cruvières-Lascours puisque c'est encore un pensionnaire de R1 que l'équipe de D2 va recevoir. Pays d'Uzès a sans doute noté la mésaventure connue par Bagnols-Pont lors du dernier tour...

Vézenobres a successivement éliminé Domessargues (1-5), Saint-Hilaire de la Jasse (2-0) et Bagnols-Pont (4-1). Pays d'Uzès a successivement éliminé Nîmes Athlétique (3-5) et Saint-Martin de Valgugues (0-6).

MONOBLLET (D1) – AIMARGUES (R2) : dix buts en deux matches pour Monoblet qui, pour la première fois depuis son entrée en lice, va se mesurer à un adversaire hiérarchiquement supérieur et qui a l'habitude des qualifications à l'extérieur.

Monoblet a successivement éliminé Le Cailar (1-5) et Bellegarde (5-0). Aimargues a successivement éliminé Vauvert (4-5) et Nîmes mas de Mingue (1-3).

BESSEGES (D2) – CHUSCLAN-LAUDUN (R3) : Bessèges est une des équipes encore en lice qui a joué le plus de matches en coupe, trois précisément dont un placé sous le signe de l'offensive en 16^e de finale face au FC des Cévennes. Pour sa part, Chusclan-Laudun est une de celles qui marquent beaucoup de buts. La formation de R3 en a inscrit douze en deux matches.

Bessèges a successivement éliminé Champclauson (0-3), Pujaut (0-2) et le FC des Cévennes (4-3). Chusclan-Laudun a successivement éliminé Pont-Saint-Esprit (1-4) et Thézières (0-8).

A LA SEMAINE PROCHAINE....
A LA SEMAINE PROCHAINE....